



INPH

INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS
D'EXERCICE HOSPITALIER ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

INPH
INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS
D'EXERCICE HOSPITALIER ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

le SHU

Paris, le 21 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle attaque de l'attractivité

NON ! à une baisse des salaires !

NON ! à une réforme de la retraite en trompe-l'oeil !

Les HU sur le chemin d'une grève des examens nationaux pour les futurs internes (ECOS).

L'INPH et le SHU sont extrêmement préoccupés par l'impact négatif sur l'attractivité hospitalouniversitaire de la mesure annoncée le 24 octobre par le gouvernement. Cet amendement cavalier, qui doit être voté prochainement en commission mixte paritaire, vise à prendre en compte les rémunérations hospitalières des personnels hospitalo-universitaires titulaires dans le calcul de leur retraite.

Cette avancée paraissait d'emblée entachée d'un défaut majeur quant au scénario choisi (voir communiqué précédent) qui se confirme après analyse.

Le choix d'une affiliation pérenne à un seul système complémentaire (IRCANTEC) pour des fonctionnaires d'état n'est pas celui préconisé en premier par le rapport UZAN et accepté à l'unanimité par les syndicats. Cette annonce d'une affiliation à l'IRCANTEC remet en cause l'indissociabilité de la mission et des rémunérations des hospitalo-universitaires plusieurs fois jugée par le Conseil d'État.

La cotisation obligatoire à l'IRCANTEC va entraîner une baisse généralisée et immédiate du salaire des hospitalo-universitaires alors que le gouvernement prétend s'inquiéter de l'attractivité de leur carrière, attractivité dont la baisse a été bien relevée de nouveau par le rapport UZAN. Cet état de fait, associé à une augmentation des disponibilités et démissions, met en danger l'avenir du pays et la formation des étudiants et des internes par défaut d'encadrement.

Sa mise en place entraînerait une iniquité générationnelle. Seuls les nouveaux nommés en 2024 bénéficieraient d'une amélioration réelle du taux de remplacement au départ à la retraite à l'horizon 2060, mais au prix d'une baisse de salaire pendant toute leur carrière, d'une charge de travail hebdomadaire maintenue à 11 demi-journées et d'une impossibilité d'avoir une carrière d'état complète sans possibilité de valider les services auxiliaires (forte décote). Pour les autres, c'est la triple peine. Très peu ou peu d'amélioration de la retraite par défaut de cotisation, baisse de salaire pour le restant de la carrière, perte des avantages fiscaux procurés par les cotisations à un PER à point bonifié de l'abondement.

L'INPH et le SHU demandent :

- Le retrait pur et simple de cet amendement cavalier avant son adoption définitive,
- L'intégration des émoluments dans le système de retraite de l'état (SRE),
- Le retour de la validation des services auxiliaires pour tous les HU,
- Une grille hospitalière unique pour les MCU-PH et PU-PH basée sur celle des PU-PH augmentée de 3 échelons « SEGUR » supérieurs,
- L'alignement du temps de travail hebdomadaire à 10 demi-journées HU,
- La possibilité de temps additionnel le samedi matin.
- Sans retraite SRE et la possibilité de valider les services auxiliaires proposés par le rapport UZAN, cette nouvelle attaque de l'attractivité hospitalo-universitaire, qui supprimera la mesure transitoire insuffisante de l'abondement par un dispositif encore inférieur de retraite complémentaire à point sans régime de base, les syndicats des personnels hospitaliers et hospitalo-universitaires appelleront à la grève des examens nationaux de médecine pour les futurs internes (ECOS).

Docteur Rachel BOCHER
Présidente de l'INPH

Professeur Guillaume CAPTIER
Président du SHU